

techniques, la création de produits nouveaux et la variété des produits ; 4) l'effet sur la concurrence ; et 5) la compatibilité avec les politiques nationales en matière industrielle, compte tenu des politiques provinciales.

Quatrièmement, on a annoncé l'an dernier certaines mesures de simplification des pratiques de l'Agence. Le délai de traitement des demandes a été réduit, le processus d'examen a été accéléré en relevant les plafonds applicables aux petites entreprises et en publiant des notes interprétatives sur les aspects juridiques de la Loi ainsi que des avis officiels sur l'assujettissement au processus d'examen. Par ailleurs, le ministre responsable a annoncé la formation d'un groupe consultatif composé de représentants du secteur privé.

Si les politiques du Canada et d'autres nations qui sont surtout des pays hôtes ont été critiquées à l'occasion, notamment par les États-Unis, comme étant trop nationalistes, je me dois de mentionner un élément nationaliste de la politique des États-Unis — pris comme pays hôte — qui est extrêmement préjudiciable au climat de l'investissement international. C'est l'insistance de ce pays à appliquer ses lois internes aux filiales étrangères de multinationales américaines dans certaines circonstances, par exemple pour contrôler les exportations de produits stratégiques et ce, contre la volonté et à l'encontre de la politique du pays d'accueil ayant juridiction sur cette entité. Inutile de m'attarder sur les complications que de telles actions ont entraînées l'an dernier dans l'affaire du gazoduc sibérien. Nous jugeons ces actions juridiquement et politiquement inacceptables et très préjudiciables au plan économique du seul fait qu'elles mettent les multinationales américaines dans une situation difficile et qu'elles remettent en cause la capacité de ces sociétés d'agir comme de bons citoyens corporatifs dans les pays où elles sont implantées. Nous espérons que les États-Unis prendront les mesures appropriées pour corriger ce problème.

L'ensemble des mesures canadiennes me paraît une réaction minimale et souple à notre situation d'important pays d'accueil. Nous ne sommes pas non plus les seuls à agir de la sorte. Si le Canada n'est pas aussi enclin que les États-Unis à critiquer les éléments restrictifs des politiques d'investissement des autres pays — je ne veux pas m'arrêter ici sur la façon dont la France, le Japon, l'Australie ou la Suède poursuivent leurs objectifs — ces éléments n'en existent pas moins ; et vous, du secteur privé, êtes peut-être plus conscients de cette réalité que je ne le suis. Si l'on considère le grand nombre de demandes qui continuent d'être soumises à l'A.E.I.E., les mesures canadiennes n'ont pas nui et ne devraient pas nuire au rôle positif que l'investissement étranger a joué chez nous, mais elles fournissent le contexte dans lequel ces contributions positives peuvent être faites. Nous favorisons un environnement libéral en matière d'investissements internationaux, et nous préconisons un traitement juste et équitable des multinationales en vertu du droit international. Ces dernières années, le Canada a en fait été un exportateur net d'investissements directs générés par la croissance de ses propres multinationales. Mais nous sommes également sensibles aux préoccupations devant l'emprise étrangère sur une économie nationale. Il peut arriver